

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 16 octobre 2025

Convocation

Date : 10/10/2025

Affichée et mise en ligne

Le : 10/10/2025

Délibération n°
67-CC161025

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 25
- Pouvoirs : 10
- Votants : 35
- Absents : 9

Résultats :

- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstention : 7

Liste des délibérations
Affichée et mise en
ligne le : 17/10/2025

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

22 DEC. 2025

APPROBATION DU DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 16 octobre 2025, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente « Jean Ruby » - Infrastructure sports et loisirs - 5 route de Nanteuil - 60300 Mont-l'Évêque, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 10 octobre 2025, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick GAUDUBOIS

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOZANO Michelle
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur CURTIL Benoît	Madame MARTIN Emilie
Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur DUMOULIN François	Madame MIFSUD Florence
Monsieur FROMENT Daniel	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame REYNAL Sophie
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GUÉDRAS Daniel	Monsieur SICARD Bruno
Madame JAUNET Christel	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LAPIE Dominique	

Ont donné pouvoir :

Madame BENOIST Magalie à Madame REYNAL Sophie
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique
Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame LOZANO Michelle
Madame GLASTRA Delphine à Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe
Madame LOISELEUR Pascale à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick
Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame MIFSUD Florence
Madame SIBILLE Elisabeth à Madame ROBERT Marie-Christine

Paraphes

07 PG

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur BLOT Laurent
Monsieur BOULANGER Damien
Monsieur DIEDRICH Wilfried
Monsieur GAUDION Philippe
Monsieur GRANZIERA Gilles
Monsieur PATRIA Alexis
Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur ROLAND Dimitri

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 25 présents et 10 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Vice-Président expose à l'Assemblée délibérante,

• Contexte :

Le territoire de la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise (CCSSO) est confronté à de profondes mutations : évolution des filières économiques, transition écologique, attractivité résidentielle et touristique, émergence de nouvelles attentes de la part des entreprises et des actifs. Dans ce cadre, il est apparu essentiel de disposer d'un état des lieux précis, partagé et actualisé du tissu économique local.

• Démarche engagée :

Un diagnostic du développement économique a été réalisé afin d'établir une vision claire et concertée de la situation du territoire. Ce travail a été conduit dans une logique de co-construction, notamment à travers plusieurs commissions « Développement économique », permettant d'intégrer les contributions des élus et des acteurs locaux. Le diagnostic représente un socle stratégique pour l'élaboration d'une politique de développement économique ambitieuse, réaliste et adaptée aux spécificités du territoire.

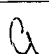
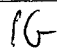
Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Paraphes	
	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 qui confère aux communautés de communes la compétence obligatoire, en matière de développement économique, dans les conditions prévues à l'article L. 4251-16 : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire et la promotion du tourisme ;

Vu l'article L4251-17 qui impose la compatibilité des actions de développement économique avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internalisation (SRDEII) de la Région Hauts-de-France ;

Considérant les travaux de concertation menés avec les acteurs économiques locaux, les chambres consulaires, les entreprises et les partenaires institutionnels ;

Considérant les enjeux identifiés sur le territoire : attractivité, soutien à l'entrepreneuriat, valorisation des filières à haute valeur ajoutée, transition écologique et numérique, développement du tourisme économique et de l'artisanat d'excellence ;

Considérant la nécessité de structurer une stratégie cohérente et opérationnelle pour la période 2025-2030 ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Développement économique du 25 septembre 2025 ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le diagnostic sur la situation économique du territoire.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : 22 DEC. 2025

De la publication sur le site internet de la CCSSO : 22 DEC. 2025

Fait à Senlis, le 22 DEC. 2025

Guillaume MARÉCHAL



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Patrick GAUDUBOIS

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr